

MANIFESTE

POUR UNE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE &
SOLIDAIRE PAR
**LE PROJET
DE PAYSAGE**

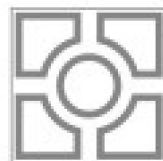


APCE

ASSOCIATION
des PAYSAGISTES-CONSEIL
DE L'ÉTAT

FFP

Fédération
Française
du Paysage



IFLA EUROPE
INTERNATIONAL FEDERATION
OF LANDSCAPE ARCHITECTS

NOUS, SIGNATAIRES,... CONSIDÉRANT

- 1 Les constats et propositions de la communauté scientifique mondiale sur le climat et ses dérèglements au travers notamment **des rapports du GIEC** ;
- 2 La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) qui vise **la neutralité carbone à l'horizon 2050** ;
- 3 La dimension essentielle du paysage comme **bien commun**¹ et du territoire comme **patrimoine commun**² ;
- 4 La nécessité d'élaborer **les projets de territoires**, qu'ils soient urbains ou ruraux, d'une nouvelle manière, fondée sur des valeurs de sobriété, de solidarité, de diversification..., résumées dans la notion de transition écologique et solidaire, **qui vise :**
 - **La sobriété et la décarbonation** de nos modes de vie et des activités économiques ;
 - **L'adaptation** des territoires aux évolutions climatiques et **aux risques** induits ;
 - L'aménagement et une gestion **soutenable des territoires**, préservant les ressources naturelles et les terres agricoles et favorisant le bien-être et la bonne santé des populations ;
 - La prise en compte de **la diversité** géographique, climatique et culturelle des territoires ;
 - La nécessaire **implication et adhésion des populations** à la planification et la mise en œuvre de la transition écologique et **solidaire** ;

1. CF. ARTICLE 5 de la Convention européenne du paysage

2. CF. ARTICLE L101-1 du Code de l'urbanisme français

AFFIRMONS

que **le projet de paysage** est une méthode innovante, efficiente et probante pour comprendre et dessiner l'avenir désiré d'un lieu, d'une ville ou d'un territoire en transition écologique et solidaire.

- 1 Il propose de faire du paysage **une cause commune** plutôt qu'une conséquence fortuite et contribue ainsi à faire de la transition écologique et solidaire **une perspective concrète, sensible et partagée.**
- 2 Il s'ancre dans **une reconnaissance de l'existant**, notamment des ressources humaines et naturelles en place et favorise ainsi un développement local et sobre ;
- 3 Il appréhende et anticipe **les dynamiques d'évolutions** des paysages et explore leurs transformations par **un processus créatif et inventif** ;
- 4 Il s'avère efficient **à toutes les échelles**, de la plus territoriale et stratégique à la plus localisée et opérationnelle pour la transition écologique et solidaire ;
- 5 Il est une forme **d'indiscipline par sa transversalité** et par son dépassement des limites politiques, administratives ou foncières, efficace pour sortir des logiques sectorielles qui entravent la transition écologique et solidaire ;
- 6 Il offre une **mise en récit** de la transition écologique et solidaire qui fait sens et propose **une mise en image compréhensible par tous** ;
- 7 Il améliore **le lien social** en étant participatif et cherche à réduire la fracture sociétale qui menace la transition écologique et solidaire ;
- 8 Il constitue le moteur potentiel **d'un développement soutenable** le plus fédérateur entre les sphères sociales, économiques et environnementales.

NOUS ENGAGEONS

à promouvoir une culture commune du **projet de paysage** en faveur de la transition écologique et solidaire portant sur:

- 1 Les nouvelles façons de faire la ville,** respectueuses des ressources naturelles et des terres agricoles (nouvelles formes de densité urbaine, recyclage urbain, îlots de fraîcheur...)
- 2 La prévention et l'adaptation aux risques** climatiques (inondations, submersions, érosions des côtes et des sols, raréfaction et appauvrissement de la biodiversité, sécheresses, incendies, chaleur...);
- 3 Les nouvelles mobilités** actives, partagées, décarbonées;
- 4 L'économie circulaire et solidaire** en faveur de la sobriété, du développement local et social (circuits courts et de proximités, recyclages, mutualisation des biens et des services, écologie industrielle, tourisme et consommation socio-écoresponsables...);
- 5 L'adaptation des cultures et des techniques culturelles** en faveur de la préservation des ressources et du vivant qui rompent avec une agriculture intensive et fabriquent de nouveaux paysages (agroécologie, agroforesterie, cultures marines...);
- 6 Les collaborations avec les filières économiques** qui subissent les dérèglements climatiques les plus rapides, notamment les productions agricoles, dans les territoires les plus sensibles (en montagne, sur le littoral, dans les estuaires...);
- 7 La production, la distribution et la consommation des énergies renouvelables** (hydraulique, éolien, photovoltaïque, solaire thermique, hydrogène, biomasse, méthanisation...);
- 8 Les politiques pour préserver et renforcer les milieux et les écosystèmes** en favorisant les migrations des espèces en cours et les adaptations nécessaires;
- 9 Les nouvelles politiques** locales, nationales, internationales en faveur de la transition écologique et solidaire.

DEMANDONS

le plein appui de l'État,
des collectivités territoriales
et de l'ensemble des partenaires
de l'aménagement des territoires
pour que **le projet de paysage**
soit une des démarches
opératoires prioritaires
de la transition écologique
et solidaire en faveur d'un cadre
de vie résilient, soutenable
et désirable à transmettre
aux générations futures.

SIGNATAIRES:

Manifeste approuvé
lors de l'Assemblée Générale interne de l'APCE
du 31 mars 2020



APCE

ASSOCIATION
des PAYSAGISTES-CONSEIL
DE L'ÉTAT

à Versailles

Alice Brauns,
présidente

paysagistes-conseils.org

FFP

Fédération
Française
du Paysage

à Versailles

Henri Bava,
président

ffp.org



IFLA EUROPE
INTERNATIONAL FEDERATION
OF LANDSCAPE ARCHITECTS

à Bruxelles

Karin Helms,
présidente

iflaeurope.eu